

Le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne attend toujours une mise en œuvre complète

Des statistiques officielles fiables sont indispensables à l'élaboration de politiques saines. Leur développement, leur production et leur diffusion doivent être de haute qualité, ce qui nécessite une indépendance professionnelle et des ressources suffisantes. Ces principes clés sont au cœur du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Toutefois, le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) constate, dans son deuxième rapport annuel au Parlement européen et au Conseil, un ralentissement manifeste de la mise en œuvre du Code.

Le rôle de l'ESGAB est d'évaluer, en toute indépendance, la conformité au Code de bonnes pratiques au sein du système statistique européen et de conseiller ses membres sur les mesures à prendre pour faciliter sa mise en œuvre. Son président, M. Johnny Åkerholm, a déclaré: «*Des événements récents ont montré qu'un risque de réputation dans un pays donné a un impact négatif sur la crédibilité de l'ensemble des statistiques européennes officielles. La fiabilité des statistiques européennes peut être garantie en renforçant la conformité au Code de bonnes pratiques. Il est temps d'accélérer ce processus.*»

Trois principes de base du Code de bonnes pratiques (instrument d'autorégulation) ont été examinés: indépendance professionnelle, adéquation des ressources et engagement sur la qualité. Bien que l'ESGAB salue les efforts fournis au sein du système statistique européen pour se conformer aux principes du Code, il estime que cette progression est trop lente. En outre, les besoins en statistiques augmentent, à une époque où les compressions budgétaires nationales imposent au processus d'élaboration, de production et de diffusion de statistiques officielles une contrainte financière sans précédent.

Le rapport comprend dix recommandations visant à améliorer la conformité aux principes du Code et souligne l'indépendance du cadre institutionnel et l'intégrité des hauts responsables. L'indépendance professionnelle des autorités statistiques doit être renforcée par l'alignement de la législation statistique sur les principes du Code de bonnes pratiques et sur le règlement (CE) n° 223/2009 relatif aux statistiques européennes, ainsi que par une plus grande transparence. Plus important encore, les lois ne doivent pas rester des tigres de papier mais bénéficier d'une mise en œuvre concrète. La fixation cohérente de priorités et l'identification claire des ressources pour les nouvelles exigences statistiques sont considérées comme des moyens de préserver la qualité des données.

En 2011, l'ESGAB se concentrera davantage sur les questions de qualité et évaluera sa base juridique en prévision de cas où des statistiques officielles non conformes au Code de bonnes pratiques dans un pays donné risqueraient de compromettre la fiabilité de l'ensemble du système statistique européen.

Informations complémentaires

Rapport ESGAB 2010 et bref résumé sur le site de l'ESGAB: <http://ec.europa.eu/esgab/>

Contact presse

Si vous souhaitez organiser une interview avec le président de l'ESGAB, M. Johnny Åkerholm, veuillez contacter le secrétariat: Heli Lehtimäki, estat-esgab@ec.europa.eu, tél. +352 4301 36484.

À propos de l'ESGAB

Le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB), créé par le Parlement européen et le Conseil en 2008, est chargé d'évaluer, en toute indépendance, la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne au sein du système statistique européen. Les travaux de l'ESGAB visent à renforcer les éléments clés du Code de bonnes pratiques, à savoir l'indépendance, la probité et l'obligation de rendre des comptes dans le cadre du système statistique européen, ainsi que la qualité de la statistique européenne.

L'ESGAB est composé de sept membres. L'une de ses missions est de rédiger un rapport annuel pour le Parlement européen et le Conseil sur la mise en œuvre du Code de bonnes pratiques dans la mesure où il concerne la Commission (Eurostat) et le système statistique européen dans son ensemble. L'ESGAB conseille également la Commission (Eurostat) sur les mesures à prendre pour faciliter le processus.

Concepts clés

Le **Code de bonnes pratiques de la statistique européenne** est fondé sur quinze principes. Les autorités responsables de la gouvernance et de la statistique de l'Union européenne s'engagent à adhérer aux principes du Code couvrant l'environnement institutionnel ainsi que les processus et productions statistiques. Une série d'indicateurs de bonnes pratiques pour chaque principe constitue une référence pour l'évaluation de la mise en œuvre du Code.

Code de bonnes pratiques: http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/quality/code_of_practice

Dans toutes les versions linguistiques: <http://circa.europa.eu/Public/irc/dsis/coded/library?l=/>

Le **système statistique européen (SSE)** est le partenariat entre l'autorité statistique de l'Union, c'est-à-dire la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique ainsi que les autres autorités nationales responsables dans chaque État membre de l'élaboration, de la production et de la diffusion des statistiques européennes. Voir:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/about_eurostat/european_framework/ESS

